

# THÉRAPIES ORALES

SUIVI À DOMICILE DES PATIENTS  
SOUS ANTICANCÉREUX ORAUX



Proposer une innovation organisationnelle et financière permettant le suivi, à distance, des patients sous anticancéreux oraux, par des équipes hospitalières puis des professionnels de ville (pharmaciens d'officine essentiellement)

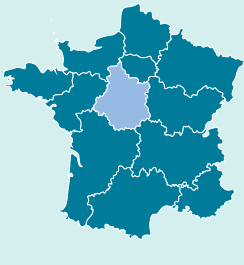
## Porteurs du projet :

34 établissements de santé (représentant 45 sites), de toute nature juridique :

18 centres de lutte contre le cancer, 10 centres hospitaliers généraux, 3 centres hospitaliers et universitaires, 2 cliniques privées à but lucratif, 1 établissement de santé privé d'intérêt collectif autre

## Partenaire :

Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (CNOP)



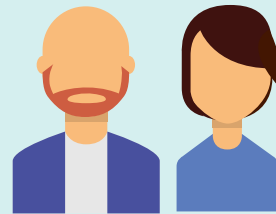
45 établissements géographiques en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Corse, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur expérimenteront ce dispositif



Durée :  
33 mois



Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) :  
28.640 K€



14.855 patients



Paru dans le  
Journal officiel  
du 05/08/2021



Financement partiellement substitutif et complémentaire : forfait à la séquence par patient, avec 3 types de séquences

